

## Communiqué de presse 21/11/2018

---

# Santé / Logement social : l'ARS Ile-de-France et l'AORIF s'engagent dans une démarche commune

Jean-Luc Vidon, Président de l'AORIF, et Aurélien Rousseau, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, ont signé une convention de partenariat le 21 novembre 2018. Objectifs : améliorer la santé et les conditions de vie des occupants du parc social et améliorer la capacité des bailleurs sociaux à faire face à des situations complexes.

L'état de santé de la population dépend d'un ensemble de déterminants sociaux et environnementaux, parmi lesquels les conditions d'habitat et le lien social jouent un rôle décisif. Ainsi, de nombreuses dimensions du logement influent sur l'état de santé d'une personne : sa situation et sa conception, les normes de construction, le niveau d'équipement, les caractéristiques des parties communes ou espaces publics et leur usage, mais également les conditions d'occupation, les relations de proximité, le sentiment de valorisation ou de relégation, etc. Parallèlement, les conditions de vie dans leur logement des locataires sont liées pour partie à des enjeux de santé : troubles psychiques et troubles de voisinage, handicap et adaptation du logement / accompagnements dans le logement, nuisibles...

Les bailleurs sociaux sont confrontés à des questions de santé qui interfèrent avec la gestion du parc locatif, appelant à un renforcement des partenariats entre acteurs de santé et acteurs du logement. C'est pourquoi **l'AORIF et l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France ont souhaité structurer leur partenariat autour d'une feuille de route, à court et moyen termes**, afin de s'engager dans une démarche commune dont les objectifs généraux sont :

- d'améliorer la santé et les conditions de vie des occupants du parc social par une action de prévention et de prise en charge coordonnée,
- d'améliorer la capacité des bailleurs sociaux à faire face à des situations complexes comportant des enjeux de santé des locataires.

Le partenariat entre l'ARS-IdF et l'AORIF porte sur **quatre grandes thématiques** qui seront abordées progressivement :

- santé psychique et habitat social,
- santé environnementale,
- handicap et logement adapté ou accompagné,
- parcours résidentiels et parcours de santé et de soins.

La convention qui a été signée vise à structurer le partenariat entre l'ARS Ile-de-France et l'AORIF, en donnant à voir les enjeux croisés entre secteur de la santé et secteur du logement social, en identifiant les premières actions communes à mener à court terme et en organisant le cadre d'échanges permettant de définir de manière partagée les prochains travaux dans le cadre d'une feuille de route évolutive. Les premières actions communes identifiées concernent la lutte contre l'invasion des punaises de lit, l'outillage des partenariats locaux autour de la thématique « santé mentale et logement » et l'engagement de la réflexion autour de l'habitat inclusif dans le champ du handicap.



Pour l'Agence Régionale de Santé, ces travaux s'inscrivent dans le cadre de sa stratégie de réduction des inégalités sociales de santé, au cœur du Projet Régional de Santé (PRS). Ils devraient permettre d'améliorer des déterminants de santé majeurs, pour une population francilienne très importante et peu favorisée.

Afin de donner de la visibilité aux enjeux de partenariat entre secteur de la santé et secteur du logement, l'ARS-IdF et l'AORIF ont notamment décidé d'organiser ensemble, courant 2019, une journée régionale « Santé et Habitat social ».

**Contacts presse :**

AORIF : Vincent Rougeot - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aorif.org

ARS Ile-de-France : Emilie Puech - 01 44 02 01 06 - emilie.puech@ars.sante.fr

**L'AORIF - L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France** est l'association professionnelle regroupant les organismes Hlm oeuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopératives d'Hlm et SACICAP). 8 Entreprises publiques locales (EPL) sont membres associés. 141 organismes de logement social adhèrent à l'AORIF. Ils gèrent 1,2 million de logements locatifs sociaux, soit 25 % des résidences principales d'Ile-de-France, et logent près de 3 millions de personnes. L'AORIF joue à la fois un rôle d'appui professionnel auprès de ses adhérents et de représentation au niveau régional, départemental et intercommunal. Elle est en charge de la déclinaison régionale et territoriale des grandes priorités nationales, représente les organismes dans les différentes instances de décision et de réflexion et défend les intérêts de la profession auprès des partenaires institutionnels, politiques et financiers.

**L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France** a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers et se structure autour de directions à un niveau régional et de délégations à l'échelle de chaque département. L'Agence s'est engagée dans une stratégie résolue de réduction des inégalités sociales de santé, passant notamment par une action publique sur les déterminants de ces inégalités. Parmi ces déterminants, le cadre de vie, le logement, l'habitat, le réseau social jouent un rôle majeur. Le partenariat avec les acteurs du logement social en Ile-de-France, fort de 3 millions de locataires, représente de ce fait un levier important pour travailler à de nouvelles solutions de santé.